





ASSURANCE MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE FORMULAIRE DE DÉCLARATION DU RISQUE

Je soussigné(e),
reconnaît être informé(e) et consentir à ce que Les informations collectées me concernant, fassent l'objet d'un
traitement destiné exclusivement à ASCOMA CÔTE D'IVOIRE, ses partenaires en santé et tiers autorisés, conformément
aux dispositions de la loi en vigueur relative à la protection des données à caractère personnel, notamment la loi n°2013-
450 du 19 juin 2013 en Côte d'Ivoire, et le RGPD (Règlement (UE)2016-679). Mes données à caractère personnel sont
collectées dans l'unique but de fournir une proposition d'assurance conforme et adaptée à mes besoins. Les données
collectées me concernant, seront conservées pendant toute la durée du contrat ou jusqu'à la fin des éventuels sinistres en
cours. À défaut de souscription d'un contrat d'assurance, les données collectées me concernant seront détruites. Dans le
cadre de la souscription d'un contrat d'assurance, je dispose d'un droit d'accès à mes données, d'un droit de rectification
et d'effacement de celles-ci, ainsi qu'un droit à une limitation du traitement, d'un droit d'opposition et d'un droit à la
portabilité de mes données. Pour se faire il me suffit de contacter le Responsable de Traitement à l'adresse postale
suivante : ASCOMA CÔTE D'IVOIRE DPO – Immeuble les Hévéas – Boulevard Carde – Plateau – 01BP 1554
Abidjan - Côte d'Ivoire ou par Email : dpo.zao@ascoma.com. Enfin, je peux également introduire une réclamation auprès
de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) à l'adresse postale suivante : ARTCI
- Marcory Anoumanbo - 18 BP 2203 Abidjan 18 - Côte d'Ivoire, Téléphone : +225 20 34 43 73 / +225 20 34 43 74, Fax : $\frac{1}{2}$
+225 20 34 43 75, adresse Email: courrier@artci.ci , Site web : www.artci.ci
ÀLe

SIGNATURE:



I. INFORMATIONS

1. Nom, Prénom, Adresse du Proposant* :	Courtier:		
2. Adresse postale :			
3. N° compte contribuable :			
Affaire Nouvelle : □ Avenant □ Remplacement	Périodicité :		
Date d'effet :		□ C	□ Trimeratrialla
Échéance annuelle :	☐ Annuelle	☐ Semestrielle	☐ Trimestrielle
II. SITUATION			
Situation des risques :			
•			
Activités exercées :			
Avez-vous une comptabilité régulière ?		□ Oui	□ Non
Avez-vous un registre de comptabilité pour vos stocks de marchandises	s ?	□ Oui	□ Non
Qualité juridique du proposant : Propriétaire Copropriétaire	☐ Trimestrielle	☐ Locataire pa	artiel
- Renonciation à recours :			
		.	
→ Proposant locataire : a-t-il renoncé à recours contre le propriéta	ire?	□ Oui	□ Non
→ Proposant propriétaire : a-t-il renoncé à recours contre le(s) loc	ataire(s)?	□ Oui	□ Non
→ Autres renonciations à recours :			
- Antécédents du risque :			
→ Date de création de l'entreprise :			
→Le proposant :		По:	
A-t-il été assuré pour ce risque ? Si oui, à quelle société ?	N° de police :	□ Oui	
- A-t-il déclaré des sinistres au cours des 3 dernières années ?	•	□ Oui	
			□ Noil
- Dans l'affirmative, nous en préciser la nature, le nombre, les circonsta	ances, la date et l'	importance:	
- Le précédent contrat a-t-il été résilié ?		□ Oui	□ Non
Le précédent contrat a-t-n été résine :		□ Oui	LI NOII
Si oui, motif:			



III. GARANTIES DEMANDÉES

☐ Incendie et Risques Annexes (Garantie de base obligatoire)		
□ Perte d'Exploitation après Incendie□ Grèves, émeutes, mouvements populaires		
☐ Bris de machines		
☐ Pertes d'exploitation après Bris de Machines		
☐ Tous Risques informatique		
□ Vol		
☐ Bris de Glaces		
 □ Perte de marchandises en chambre froide □ Responsabilité civile exploitation de l'entreprise 		
☐ Risques Spéciaux (tempêtes, ouragan, Cyclones, Chute d'appareils de navigation	on aérienne, choc de vé	chicule terrestre)
☐ Hautes eaux inondations		,
- Installations électriques :		
→ Contrôle annuel par un vérificateur agréé (clause 27 A) Si oui, joindre le certificat Q18	□ Oui	□ Non
→ Contrôle thermographique infrarouge par un opérateur agréé	□ Oui	□ Non
Si oui, joindre le certificat Q19		
Destanting / Defenden		
- Protection / Prévention :		
→ Extincteurs mobiles (clause 28A)	□ Oui	□ Non
 → Robinets d'Incendie Armés (clause 28B) → Extinction automatique à eau / sprinkler (clause 28D) 	□ Oui □ Oui	□ Non □ Non
→ Détection Automatique Incendie (clause 28E)	□ Oui	□ Non
→ Service de sécurité	□ Oui	□ Non
→ Abonnement Prévention/Conseil	□ Oui	□ Non
→ Autres moyens de protection et prévention (extinction automatique ponctuelle	,):	
NM1		1
→ Moyens de secours extérieurs, bouches ou poteaux d'incendie, caserne des por	npiers (distances et de	iais d'intervention):
- Aggravations :		
→ Travail du Bois : Situation, importance en capitaux, surface	□ Oui	□ Non
→ Peintures et vernis :	□ Oui	□ Non
- Nature des peintures utilisées :		
- Mode d'application :		
→ Liquides inflammables :		
- Nature des produits, point d'éclair :		
- Situation et quantités :		
- Caractéristiques du local :		
→ Stockages: importance en surfaces, modes et hauteurs de stockage:		
→ Emballages : Nature, quantité, situation dans le risque :		



IV. GARANTIES SOUHAITÉES

	DÉSIGNATIONS	VALEURS À ASSURER
1	Bâtiments / Risques locatifs (donnez le loyer mensuel):	
2	Mobilier et matériel de bureau, agencements :	
3	Matériel et équipements d'exploitation :	
4	Valeur à neuf sur : ☐ Bâtiments ☐ Matériel	
5	Stock de marchandises :	
6	Biens confiés par des tiers :	
7	Biens confiés à des tiers	
8	Marchandises: ☐ Révisables ☐ Fermes	
9	Pertes indirectes sur justificatifs: □ 10% sur bâtiments □ 10% sur matériel □ 10% sur matériel	



V. GARANTIES OPTIONNELLES

☐ VOL Moyens d	le fermeture et de protection	ons mécaniq	jues (porte	es, devanture, fe	nêtres et autres ouvertures	s):	
→ Insta	llation d'alarme	□ Oui		□ Non	→ Installateur agréé	□ Oui	□ Non
→ Came	éra de surveillance	□ Oui		□ Non	- Nom de la société :		
→ Télés	surveillance	□ Oui		□ Non	- Nature :		
→ Gard	_	☐ Oui		□ Non	- Référence du coffre-fo	ort :	
→ Coffi	re-fort	□ Oui		□ Non			
	Plots anti-béliers :				□ Oui	□ Non	
	Gardiennage:				□ Oui	□ Non	
	Rondes contrôlées :				□ Oui	□ Non	
Protections	Détection intrusion :				□ Oui	□ Non	
(anti- intrusion)				Volumétrique	: □ Oui	□ Non	
			Périmétr	ique Infrarouge	: □ Oui	□ Non	
				Alarme	: □ Oui	□ Non	
			Télésur	veillance reliée	□ Oui	□ Non	
				* Intervention	: □ Oui	□ Non	
				Toit protégé	: □ Oui	□ Non	
			Site enti	èrement clôturé	: □ Oui	□ Non	
			Cont	rôle des entrées	: □ Oui	□ Non	



VI. MONTANT DES GARANTIES SOUHAITÉES

	DÉSIGNAT	TIONS	VALEURS À	ASSURER
1	Matériel et mobilier :			
2	Marchandises:			
3	Détériorations immobilières :			
4	Espèces en caisse fermée à clef :			
5	Espèces en coffre-fort :			
6	Transport de fonds :			
	Bris de glaces et d'enseignes			
	→ Présence de verres spéciaux (verr	re feuilleté, vitraux,)	□ Oui	□ Non
	→ Présence de murs rideaux en prod	duits verriers	□ Oui	□ Non
	Montant de la garantie :			
	Bris de machines			
	☐ Sur l'ensemble du matériel			
	☐ Sur le matériel désigné ci-après :			
Nat	ture du matériel Marque	Type N° de série	Année de construction	Valeur à neuf

Nature du matériel	Marque	Type N° de série	Année de construction	Valeur à neuf

☐ Perte de marchandise en chambre froide	(La ga	ırantie Bris d	le M	lachines (loit	avoir	été	souscrite	3
--	--------	----------------	------	------------	------	-------	-----	-----------	---



	larme arrêt compresseurs ou remontée de température :	
	Tous risques informatiques	
	DÉSIGNATIONS	VALEURS À ASSURER
1	Matériel (joindre la liste) :	
2	Frais de reconstitution et d'adaptation des logiciels :	
3	Frais supplémentaires d'exploitation :	
] Coulage	
	ature des cuves (acier inox, aluminium, polyester, béton, bois):	
M	Iontant de la garantie :	
	Perte d'exploitation	
	DÉSIGNATIONS	VALEURS À ASSURER
1	Marge brute annuelle à assurer :	
2	Période d'indemnisation en mois : (Ne peut être inférieure à 12 mois)	
3	Limitation contractuelle d'indemnité : ☐ Oui ☐ Non	
4	Frais supplémentaires additionnels :	

Nature des produits concernés :



	Conseil & Courtier en Assurances		
5	Carence de fournisseurs :		
6	Pénalités de retard :		
7	Honoraires d'experts : □ Oui □ Non		
	VII. DÉCLARAT	ION ET SIGN	ATURE
	TRÈS I	MPORTANT	
c L le	e proposant déclare sincères et, à sa connaissance, comportent aucune restriction de nature à induire l'Assur e Proposant reconnaît avoir été informé que toute rétice es sanctions prévues aux articles 18 (nullité du contrat) e dode CIMA. Extraits du	eur en erreur ence, fausse dé	dans l'appréciation du risque proposé. iclaration, omission ou inexactitude entraîne a des indemnités ou résiliation du contrat) du
se confragration for the second secon	Article 18 Fausse déclaration intentionnelle: sanction adépendamment des causes ordinaires de nullité et ous réserve des dispositions de l'Article 80, le outrat d'assurance est nul en cas de réticence ou de ausse déclaration intentionnelle de la part de Assuré, quand cette réticence ou cette fausse éclaration change l'objet du risque ou en diminue opinion pour l'Assureur, alors même que le risque mis ou dénaturé par l'Assuré a été sans influence sur es sinistre. es primes payées demeurent alors acquises à Assureur, qui a droit au paiement de toutes les rimes échues à titre de dommages et intérêts.	L'omis l'Assu n'entra Si elle le droi augme résilier à l'As portior l'assur Dans l sinistre des pri auraier	Article 19 Fausse déclaration non intentionnelle ssion ou de déclaration inexacte de la part de ré dont la mauvaise foi n'est pas établie ûne pas la nullité de l'assurance. est constatée avant tout sinistre, l'Assureur a t de maintenir le contrat, moyennant soit une ntation de prime acceptée par l'Assuré, soit de ele contrat dix jours après notification adressée suré par lettre recommandée, en restituant la de la prime payée pour le temps ou ance ne court plus. e cas où la constatation n'a lieu qu'après un e, l'indemnité est réduite en proportion du taux mes payées par rapport au taux des primes qui nt été dues, si les risques avaient été etement et exactement déclarés

Signature du proposant, précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » :